

# SEMINAIRE CREDAF

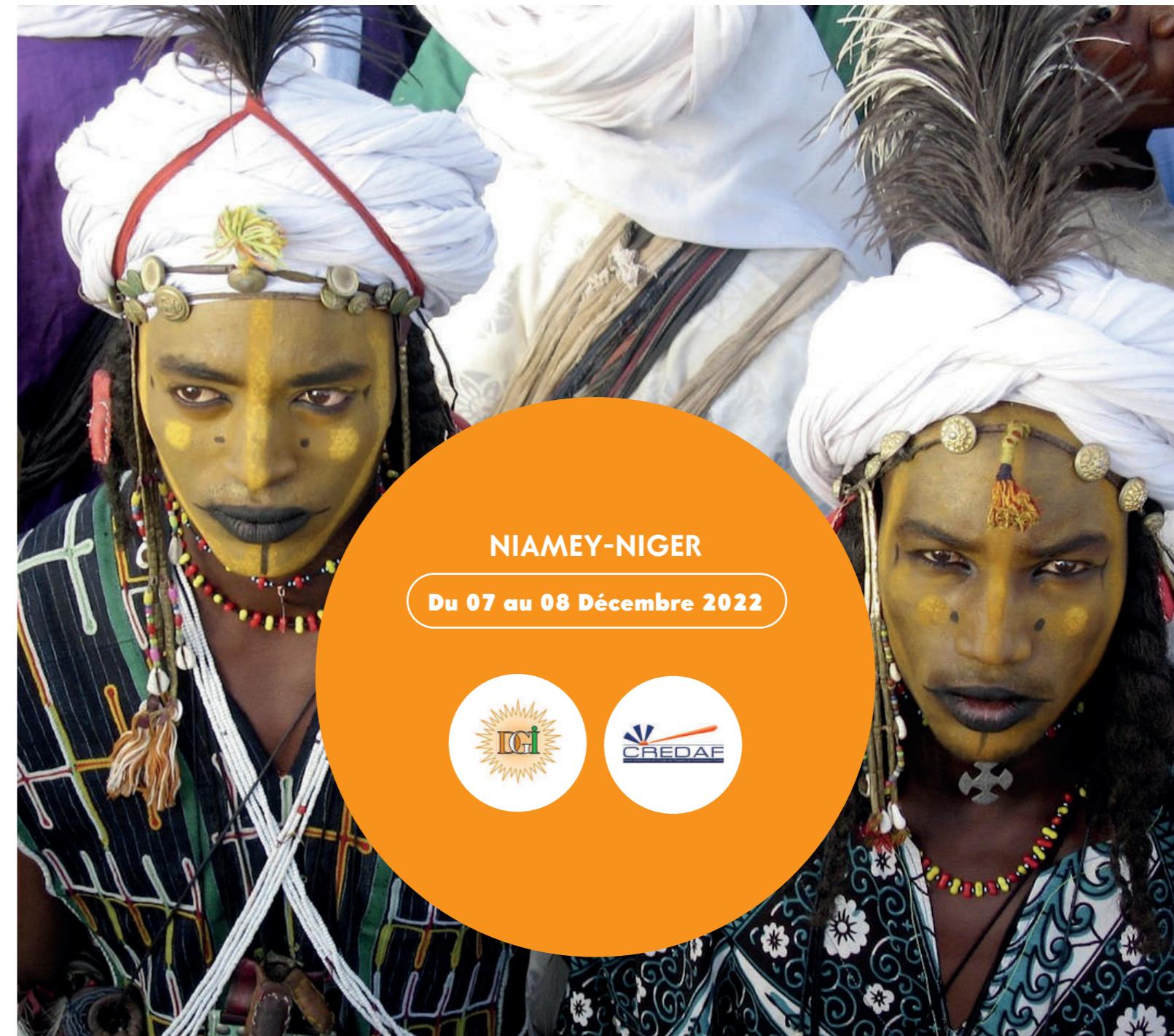
« Etat des lieux des stratégies et actions de promotion du civisme fiscal »

## Livret de voyage



**Direction Générale des Impôts**

Rond point justice  
BP 217 Niamey - Niger  
Tél. : +227 20 72 23 66 / 67  
Fax : +227 20 72 43 81  
Courriel : [contact@impots.gouv.ne](mailto:contact@impots.gouv.ne)



NIAMEY-NIGER

Du 07 au 08 Décembre 2022



# 1. PRÉSENTATION DU SÉMINAIRE

La République du Niger accueille du 07 au 08 Décembre 2022, le séminaire du Cercle de Réflexion et d'Echange des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) sur le thème central « **états des lieux des stratégies et actions de promotion du civisme fiscal** ».

Les Etats, notamment ceux, d'Afrique sub-saharienne, sont confrontés à la problématique de mobilisation de ressources financières pour faire face aux besoins croissants de leurs populations. Les recettes fiscales sont primordiales pour financer le développement. Elles pourvoient ces ressources nécessaires à l'investissement dans les secteurs sociaux, la réduction de la pauvreté, la fourniture de services publics (sécurité, justice...), le renforcement des capacités de l'Etat et de son aptitude à répondre aux attentes des citoyens. Les recettes fiscales constituent la principale ressource budgétaire des Etats modernes.

Le défi de la mobilisation optimale de ces ressources conduit les Etats à mettre en œuvre diverses politiques fiscales qui vont de l'élargissement de l'assiette fiscale au recouvrement, et à l'attrait des investisseurs. Nonobstant ces mesures, le rendement fiscal demeure relativement faible en égard aux immenses besoins. Il importe alors de s'interroger sur l'efficacité de toutes ces mesures dans un environnement où le civisme fiscal est peu élevé.

Le civisme fiscal a été une question relativement négligée par la majorité des administrations fiscales, notamment, francophones. Défini comme la motivation intrinsèque du paiement de l'impôt, le civisme fiscal est un aspect primordial des systèmes fiscaux. Il se caractérise par le respect spontané des obligations fiscales par les contribuables. Sa promotion va donc permettre d'accroître les recettes fiscales sans que les Etats déploient des efforts considérables. Au regard de son importance, il est paradoxal qu'il ait suscité peu d'intérêt.

Il existe de fortes disparités entre les pays membres du CREDAF. En effet, ceux où les impôts représentent un fort pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) se caractérisent en général par un civisme fiscal plus élevé.

Le séminaire de Niamey vise à dresser un bilan des stratégies et actions mises en œuvre par les pays membres et conséquemment, à donner des orientations pour une meilleure promotion du civisme fiscal.

## 2. LIEU DU SEMINAIRE ET RESERVATION

Le séminaire se déroulera en présentiel à l'hôtel RADISSON BLU de Niamey et en virtuel.

### Hôtel Radisson Blu

Boulevard de la République, Niamey- Niger,

**Tel :** +227 23 23 11 11,

**E-mail:** info.niamey@radissoblu.com



Pour effectuer la réservation de leur séjour hôtelier et bénéficier des tarifs négociés, les délégués adresseront un courriel au Secrétariat général du CREDAF à l'adresse, [credaf@credaf.org](mailto:credaf@credaf.org) en mettant en copie le comité d'organisation du Niger aux adresses suivantes :

- Ali YEYA, Président du Comité, mail : [yeyaa225@gmail.com](mailto:yeyaa225@gmail.com)
- Mahamane GARBA, Vice-Président du Comité, mail : [mahamaneg10@gmail.com](mailto:mahamaneg10@gmail.com)

Les moyens de paiement acceptés à l'hôtel sont les espèces (Francs CFA émis par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et les cartes de paiement international VISA et MasterCard.

L'hôtel offre un service de change de devises à la réception (euros et dollars américains). Il dispose de distributeurs automatiques de billets, situés dans le hall.



### **3. MODALITES FINANCIERES**

Le CREDAF prendra en charge l'hébergement d'un délégué par pays membre à jour du paiement de ses cotisations, du 06 (check-in) au 09 décembre 2022 (check-out), soit 3 nuitées.

Les participants qui se verrait contraints de séjourner une nuitée supplémentaire en dehors des dates de la période de l'atelier en raison de l'absence de vol pourront bénéficier d'une prise en charge d'une seule nuitée supplémentaire uniquement au tarif négocié repris ci-dessous.

Toute nuitée supplémentaire en dehors de ce cas particulier sera à la charge du délégué. Les frais de séjour en dehors de cette période ainsi que les dépenses personnelles sur la totalité du séjour seront réglées directement à l'hôtel par chaque participant. Toute modification des dates de séjour ou toute annulation devra immédiatement et impérativement être communiquée au CREDAF.

A défaut, l'hôtel facturera des pénalités d'annulation au participant. En outre, il appartient à chaque participant de prendre ses dispositions pour le financement de son séjour, en dehors de la période prise en charge.

### **4. TARIF CREDAF**

Le tarif unique des chambres appliquée aux participants du 06 (check-in) au 09 décembre 2022 (check-out) à 12h00 est de 100 000 FCFA soit 152.5 Euros.

### **5. RESTAURATION**

Le CREDAF prendra en charge les déjeuners pendant les deux jours de travaux. Tous les autres repas sont à la charge des délégués.

### **6. VOYAGE ET ARRIVÉE À NIAMEY**

Niamey est desservi par l'aéroport international « DIORI HAMANI » (**code IATA : NIM**), situé à 10 km à l'Est du centre de la ville.

#### **6.1 COMPAGNIES AÉRIENNES**

Les principales compagnies aériennes internationales qui desservent l'aéroport international « DIORI HAMANI » de Niamey sont :

- ROYAL AIR MAROC;
- ETHIOPIAN AIRLINES;
- AIR FRANCE;
- ASKY;
- AIR CÔTE D'IVOIRE;
- TURKISH;
- TUNISAIR;
- AIR BURKINA.

## 6.2 FORMALITÉS DE VISA

Tout participant est tenu de se munir d'un passeport d'une validité d'au-moins six mois avant la date d'entrée au Niger.

Aucun visa n'est requis des ressortissants des États de l'Afrique de l'Ouest, membres de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Pour les ressortissants des pays pour lesquels un visa est requis, trois situations peuvent être envisagées pour obtenir le visa de séjour au Niger :

**• L'obtention d'un visa dans le pays de provenance**, pour les ressortissants de pays dans lesquels le Niger dispose d'une représentation diplomatique. Le visa doit alors être sollicité auprès des représentations diplomatiques et consulaires nigériennes ;

**• La délivrance sur place d'un visa après obtention d'une autorisation d'entrée sur le territoire du Niger**, pour les ressortissants de pays dans lesquels le Niger ne dispose pas de représentation diplomatique. Afin de faciliter la délivrance du visa à leur arrivée à l'aéroport de Niamey, les personnes concernées sont invités à adresser la copie des pages n° 2 et n° 3 de leur passeport (pages identification et photographie) et leurs plans de vol au plus tard le 1er décembre 2022 aux fins d'établir une liste à communiquer, à :

- **Ali YEYA**, Président du Comité mail : [yeaya225@gmail.com](mailto:yeaya225@gmail.com)
- **Mahamane GARBA**, Vice-Président, mail : [mahamaneg10@gmail.com](mailto:mahamaneg10@gmail.com)
- **Mahamadou HAROUNA**, Président de la commission Accueil et Transport [maharou19@gmail.com](mailto:maharou19@gmail.com)
- **Ali AMADOU BOUSSI**, Rapporteur du comité : [aboussy3@gmail.com](mailto:aboussy3@gmail.com)
- **Mamadou Lamine KONATÉ**, Président de la commission Informations, Communication, Santé et Sécurité : [lamko2020@gmail.com](mailto:lamko2020@gmail.com);

avec copie du message adressée au Secrétariat général du CREDAF à l'adresse courriel : [credaf@credaf.org](mailto:credaf@credaf.org)

**• La délivrance sur place d'un visa à l'aéroport de Niamey, moyennant le paiement de la somme de 5 000 francs CFA (ou 8 €).**

## **6.3 TRANSFERT AU LIEU D'HÉBERGEMENT**

Vous serez accueillis dès votre arrivée à l'aéroport de Niamey par l'équipe d'accueil du Comité d'Organisation.

Un panneau portant le logo du CREDAF vous permettra de repérer facilement l'équipe du comité d'accueil à l'aéroport de Niamey.

L'équipe d'accueil prendra en charge toutes les formalités administratives liées à votre entrée sur le territoire nigérien.

La qualité de l'accueil à l'aéroport dépendra des coordonnées de vols que vous aurez transmises notamment :

- la date et l'heure d'arrivée ;
- la compagnie aérienne ;
- le numéro de vol ;
- les talons de vos bagages.

Toute modification ou annulation éventuelle des plans de vol devra donc être immédiatement communiquée au comité d'organisation.

Votre transfert de l'aéroport à l'hôtel sera assuré par l'équipe d'accueil du Comité d'organisation du séminaire à votre arrivée. Il en sera de même lors de votre départ (3 heures avant l'horaire d'embarquement de votre vol).

## **6.4 FORMALITÉS DE DOUANE**

A votre arrivée, vous devez déclarer en douane, tout produit neuf destiné à la revente ou destiné à un don afin liquider les taxes à acquitter. Tout objet taxable qui n'aura pas été déclaré avant le contrôle pourra faire l'objet d'une amende en sus de la taxe.

L'importation et l'exportation de certains produits et animaux sont interdites : armes à feu, explosifs, drogues, dépouilles animales et animaux sauvages, objets du patrimoine historique du Niger...

Les produits dangereux (produits corrosifs, récipients sous pression, etc.) sont réglementés. Vos bagages pourront être fouillés selon les consignes de sécurité et de douanes.

## **6.5. FORMALITÉS DE SANTÉ**

### **• VACCINS**

La vaccination contre la fièvre jaune (antiamarile) est obligatoire. Vous devrez présenter un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune au passage de la police des frontières à votre arrivée à l'aéroport de Niamey.

Les vaccinations suivantes sont très recommandées : diphtérie-tétanos- poliomylélite (+/- coqueluche), typhoïde, hépatite A et B.

Il est également fortement conseillé aux participants de prendre des mesures de protection contre les piqûres de moustiques (vêtements longs, produits répulsifs à utiliser sur la peau et les vêtements, diffuseurs électriques).

Il est nécessaire de prévoir un traitement antipaludéen.

### **• COVID 19 : PROCÉDURES GÉNÉRALES**

Le test COVID est toujours en vigueur à l'aller comme au retour dès lors que 72 heures séparent l'arrivée et le départ. Tous les vaccins sont acceptés au Niger sauf le Johnson and Johnson (JJ). Les personnes vaccinés par le Johnson and Johnson (JJ) doivent forcément faire le test PCR au départ de leur pays et au départ de Niamey. Pour les vaccins nécessitant l'admission de deux doses, le respect de l'intervalle d'un mois entre ces doses est obligatoire. A défaut, un test PCR est requis. Le montant du test PCR est à 25.000 francs auprès du laboratoire. En cas de test à domicile, le montant est de 35.000 francs. Les résultats du test sont donnés deux (2) heures après le prélèvement et envoyés sur l'adresse indiquée par le voyageur.

## **PROCÉDURES POUR LES VOYAGEURS EN PARTANCE DE NIAMEY**

Une preuve de vaccination complète est un document comportant un QR CODE numériquement signé permettant de vérifier que le voyageur a reçu au moins deux (02) doses de tout autre vaccin anti-COVID-19 sauf le vaccin Johnson and Johnson (JJ). Pour être valide la deuxième dose de tout autre vaccin anti-COVID-19 doit avoir été administrée depuis au moins un (1) mois.

Le QR code doit donc comporter au minimum la référence de vaccination, le nom et prénom(s) de la personne vaccinée, la date et le type de vaccin de toutes les doses reçues.

## **7. SEJOUR A NIAMEY**

### **7.1 CLIMAT DE NIAMEY**

Le climat au mois de décembre à Niamey est frais. Les températures varient entre 16 et 31° C. Les journées du mois de décembre durent 11h. Le soleil se lève aux environs de 07h et se couche à 18h.

### **7.2 SERVICES DE SANTÉ**

Une équipe du Service d'Assistance Médicale d'Urgence sera de permanence pendant la durée du Séminaire et basée à l'hôtel.

#### **Contacts :**

00227 88 29 00 00  
00227 97 74 41 02  
00227 96 56 17 75

Les coûts relatifs à l'utilisation des services de santé sont à la charge des participants au séminaire. Il est donc essentiel que vous soyez muni d'une assurance-maladie personnelle avant votre arrivée au Niger.

Les médicaments délivrés sur ordonnance sont disponibles dans les pharmacies avec l'original ou une copie de l'ordonnance du médecin.

### **7.3 MONNAIE ET BANQUES**

La monnaie du pays est le Franc CFA (Francs de la Coopération Financière d'Afrique) émis par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. C'est également la devise de la zone UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) regroupant huit États : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et le Togo.

Le taux de change du franc CFA est fixe avec 1 € = 655,957 Francs CFA.

Toutes les dépenses se font en Francs CFA (les devises étrangères ne sont pas acceptées) et principalement en espèces. Il est quasiment impossible de faire des achats avec une carte bancaire. Le change s'effectue dans toutes les agences des banques commerciales de Niamey. Il est plus pratique de disposer de petites coupures pour effectuer plus facilement des transactions avec les petits commerçants, ainsi que pour vos déplacements éventuels en taxi.

## **Les principales banques commerciales à Niamey :**

- **SONIBANK** : Avenue de la Mairie. A 500 mètres de Radisson blu.  
Téléphone : (+227) 20 7 47 40
- **ECOBANK** : Boulevard de la liberté, à 4 km de Radisson blu.  
Téléphone : (+227) 20 73 71 81
- **BANK OF AFRICA** : Rue du Gawey, à 300 mètres de Radisson blu,  
Téléphone : (+227) 20 73 36 20
- **BSIC-NIGER** : En face du Ministère des finances, à 300 mètres de Radisson blu,  
Téléphone : (+227) 20 7 99 01
- **ORABANK** : Avenue de l'Amitié  
Téléphone: (+227) 20 73 95 47
- **BANK ATLANTIQUE** : Rond Point de la Liberté  
Téléphone : (+227) 20 73 98 58

## **7.4 COURANT ÉLECTRIQUE**

Le voltage au Niger est de 220V. Les prises de courant et les douilles sont les mêmes qu'en Europe.

Les adaptateurs sont largement disponibles dans les magasins au besoin.

Au cas où un équipement exige un voltage différent, un transformateur électrique sera nécessaire.

## **7.5 HORAIRES**

Le Niger est à l'heure sur le Temps Universel (TU) +1. L'heure officielle du pays est donc GMT+1 ou sur toute l'étendue du territoire.

## **7.6 INDICATIF TÉLÉPHONIQUE**

L'indicatif téléphonique du Niger est le « 00 227 ». Exemple : 00 227.xx xx xx xx

## **7.7 NUMÉROS UTILES**

- Service accueil Aéroport : (+227) 20 73 23 81
- Police secours : 17
- Sapeurs-pompiers : 18
- Direction Générale des Impôts : (+227) 20 72 23 66 / 67

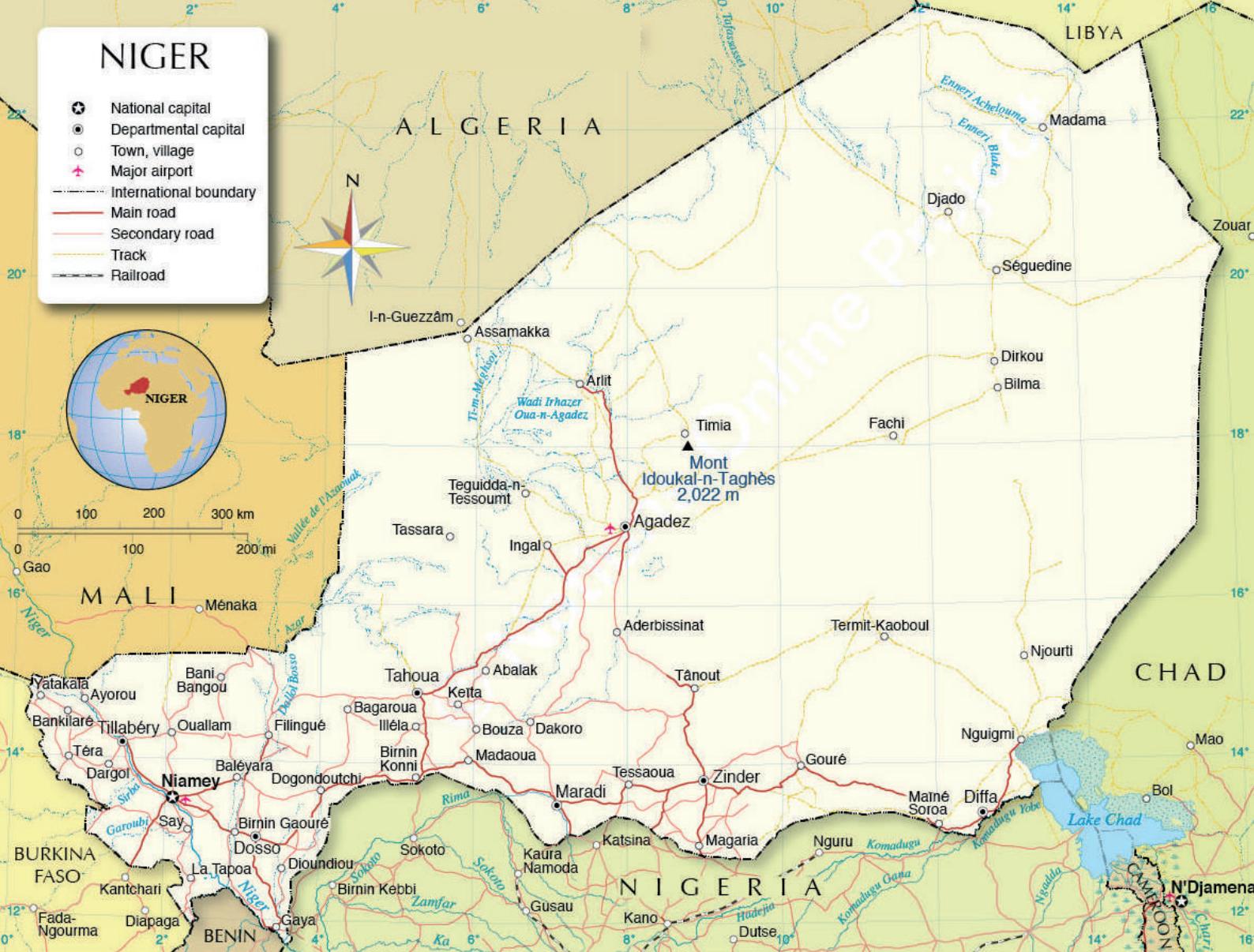
## **8. REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES DES PAYS MEMBRES DU CREDAF**

Les Etats membres du CREDAF disposant d'une représentation diplomatique au Niger sont : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Canada, la Côte d'Ivoire, la France, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

## **9. PRINCIPAUX RESTAURANTS DE NIAMEY**

- **Le pilier** : Rue de la tapoa, Niamey  
Téléphone : (+227) 20 72 49 85
- **Le Dragon d'or** : Quartier Terminus, Niamey  
Téléphone : (+227) 90 00 14 40
- **Le Complexe TABAKADY** : Derriere stade seyni kountche niamey  
Téléphone : (+227) 90 90 65 44
- **La Cabane** : Avenue Maurice Dellens, Niamey  
Téléphone : (+227) 20 35 11 11
- **Rawda** : Stade Général Seyni Kountché, Niamey  
Téléphone : (+227) 88 66 80 20
- **Amandine** : Petit Marché, Niamey  
Téléphone : (+227) 20 73 25 25
- **Cap Banga** : Route du barrage de Goudel  
Téléphone : (+227) 80 09 11 11
- **Bab Salam** : Maurice Delens, Niamey  
Téléphone : (+227) 91 95 47 48 etc...

# NIGER



## 10. PRESENTATION DU NIGER

### 10.1 HISTOIRE

Situé entre l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Libye, le Nigeria et le Mali, le Niger est un pays sahéro-sahélien, dont l'histoire a permis de façonner tous les autres aspects qui la constituent.

Le Niger se trouve sur la bordure du craton ouest africain et présente généralement des reliefs peu contrastés. Les plateaux constituent l'essentiel du territoire. Au cours de l'histoire, ces territoires Nigériens, ont abrité divers peuples qui constituent aujourd'hui les différentes ethnies de ce pays. En effet, le peuplement actuel, est le résultat de migrations très anciennes qui se sont intensifiées à la fin du néolithique avec la désertification du Sahara. Aussi, le critère de classification adopté est celui de la langue. C'est cette dernière qui permet de distinguer un certains nombres d'ensemble, notamment : les Haoussas, les Zarma-Songhaïs, les Peulhs, les Kel Tamajaqs (Touaregs), et les Kanouris, qui représentent 95% de la population du pays. Le pourcentage restant inclu les Toubous, les Arabes et les Gourmantchés. Les ethnies sont très importantes au Niger, et chacune d'elle a laissé sa marque dans l'histoire.

Ainsi, aux environs du VIIème siècle après J.-C apparurent les premiers états, dont le Songhaï qui développa son influence vers le fleuve. Les haoussas eux, qui se maintenaient encore dans le massif de l'Air sont d'actifs commerçants et présents dans tous les centres urbains.

D'autre part, le XVème siècle fut pour l'histoire du Niger une période remarquable sur tous les points : apparition du Sultanat de l'Air, la renaissance du Songhaï qui, sous Sonni Ali Ber mit un terme à la prépondérance du Mali dans le soudan occidental, l'avènement des états Haoussa qui ouvrirent alors les premières routes entre le soudan central et les pays du sud. Enfin il y'a eu la mise en place de structures politiques de plus en plus complexes, (différenciations sociales aristocraties, etc.).

Enfin, on ne peut parler de l'histoire du Niger, sans mentionner l'occupation coloniale, qui rencontrera partout une résistance farouche. Notamment, la mission de reconnaissance Voulet et Chanoine, dont on se souvient à cause des multiples massacres et destructions de villes et villages. A la vue de ces atrocités, la résistance s'est vite renforcée. Elle était dispersée à travers des combats à Zinder, Kandadji et d'autres villes du pays. En dépit de ces résistances, le pays vécu sous le régime des travaux forcés jusqu'en 1946. C'est après des luttes farouches et par la mobilisation encore plus forte de nos ancêtres que le 3 août 1960, le Niger accédait à l'indépendance sous la direction de Diori Hamani, leader du R.D.A (Rassemblement Démocratique Africain ) (premier parti politique nigérien).

## 10.2 GÉOGRAPHIE

La situation géographique du Niger fait de lui un carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au Sud du Sahara. Situé en Afrique occidentale entre les parallèles 11°37 et 23°33 de latitude nord d'une part, et les méridiens 16° de longitude Est et 0°10 de longitude Ouest d'autre part, le Niger s'étend sur 1 267 000 km<sup>2</sup>. Il est le plus vaste des pays de l'Afrique occidentale et se classe 6e à l'échelle continentale (après le Soudan, l'Algérie, le Congo (RDC), la Libye et le Tchad).

Les ressources en eaux de surface sont relativement importantes et sont réparties dans deux grands ensembles: le bassin du fleuve Niger et celui du lac Tchad.

Le bassin du fleuve Niger comporte cinq (5) unités hydrologiques qui sont le fleuve Niger (traversant le pays sur 550 Km) et ses affluents de la rive droite (Gorouol, Dargol, Sirba, Goroubi, Diamangou, Tapoa, Mekrou) ; les affluents de la rive gauche (vallées fossiles ou dallols) ; l'Ader - Doutchi - Maggia ; les Goulbis (N'Maradi et N'Kaba) et la haute vallée de la Tarka ; les koris de l'Air. Quant au bassin du lac Tchad, il comporte deux (2) unités : la Komadougou Yobé et la cuvette du Lac Tchad ; et ensuite les Koramas. Les eaux de surface représentent un volume moyen annuel de 30 milliards de m<sup>3</sup>, dont seul 1% est actuellement mobilisé essentiellement aux fins de mise en valeur agricole.

Les eaux souterraines sont évaluées à 2,5 milliards de m<sup>3</sup> pour le flux renouvelé, dont seulement 20 % sont exploités essentiellement à des fins d'Alimentation en Eau Potable, et 2.000 milliards de m<sup>3</sup> pour les eaux fossiles très faiblement touchées par les activités minières.



## 10.3 RÉGIONS

Le Niger est composé de huit (8) régions :

- **Agadez;**
- **Dosso;**
- **Maradi;**
- **Tahoua;**
- **Tillabéry;**
- **Zinder;**
- **Diffa;**
- **Niamey.**

## 10.4 DÉMOGRAPHIE

La population du Niger s'élève à près de 20 millions d'habitants. Les différentes ethnies sont :

- **Les Haoussas** (53,5% de la population), établis entre le Dallol Maouri et Zinder qui vivent dans le centre et l'est du pays avec une aire culturelle largement étendue au Nigéria ;
- **Les Djermas et Sonrhaïs** (19% de la population) qui occupent l'ouest du pays, ils incluent les Wogos et les Kourteïs ;
- **Les Touaregs** (10,6%), les Toubous (0,5%) et les Arabes (0,3%) au nord et nord-est ;
- **Les Kanouris** (4,6%) et les Boudoumas dans l'extrême est ;
- **Les Peulhs** (10,4%) disséminés sur tout le territoire.

## **10.5 LANGUES**

La langue officielle du Niger est le Français. Les langues nationales sont au nombre de huit :

- Le Haussa ;
- Le Zarma-sonraï ;
- Le Tamacheq ou touareg ;
- Le Peuhl ou fulfuldé ;
- Le Kanouri ;
- L'Arabe ;
- Le Gourmantché ;
- Le Toubou.

## **10.6 ENVIRONNEMENT**

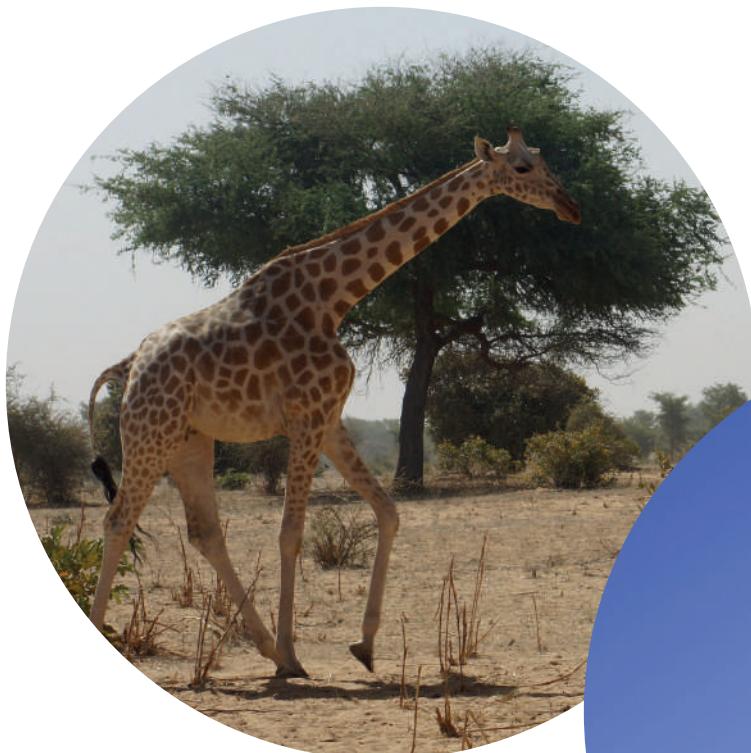
Le territoire du Niger est constitué à 80 % du Sahara et du Sahel. Seule une bande au sud du pays est verte. L'accès à l'eau est un problème pour une partie de la population. L'Etat s'est vu obligé de construire des châteaux d'eau dans les villes et les centres ruraux.



Le désert progresse de 200 000 hectares chaque année. Les programmes gouvernementaux de reforestation se heurtent aux fréquentes sécheresses et à la demande croissante en bois et en terres agricoles.

Grace au collectif de régénération naturelle gérée par les agriculteurs, plus de 5 millions d'hectares de terres au Niger présentent aujourd'hui des signes de régénération de la végétation en 2005 par rapport aux années 1970. La dégradation des terres a été nettement réduite, l'érosion diminuée, la fertilité augmentée et la productivité agricole améliorée de façon spectaculaire.

Certains animaux, comme les éléphants, les lions et les girafes, sont inégalement disséminés sur tout le territoire national. Le dernier troupeau de girafes en liberté de toute l'Afrique de l'Ouest évolue dans les environs du village de Kouré, à 60 km de la capitale Niamey.



D'autre part, une réserve portant le nom de "Parc du W" (à cause des sinuosités du fleuve Niger à cet endroit) se trouve sur le territoire de trois pays : le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. Sur les berges le fleuve Niger, les hippopotames sont protégés et se multiplient abondamment notamment vers Ayorou faisant ainsi de cette localité l'une des perles du tourisme nigérien.

## **10.7 SITUATION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE**

La constitution actuelle de la République du Niger a été adoptée par le référendum du 31 octobre 2010 et promulguée le 25 novembre 2010. Il s'agit de la 7e constitution.

La République du Niger est une république démocratique semi-présidentielle. Le président de la République est le chef de l'État et le premier ministre est le chef du gouvernement. Le système politique autorise les partis politiques. Le pouvoir exécutif est aux mains du gouvernement et le pouvoir législatif est à la fois détenu par le gouvernement et par l'Assemblée nationale nigérienne. Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs.

Le Président actuel est son Excellence Mohamed BAZOUN, qui est au pouvoir depuis le 2 avril 2021.

Le but de cette nouvelle constitution, dont l'adoption intervient pendant la période de transition qui fait suite au coup d'État de février 2010, est de faciliter le retour à une situation démocratique normale.



**Président de la République**  
S.E Mohamed BAZOUN



**Premier Ministre**  
S.E Ouhoumoudou MAHAMADOU



**Ministre des finances**  
Dr Jidoud AHMAT



**Directeur Général des Impôts**  
Mahamane MAL OUSMANE

## **10.8 CLIMAT DES AFFAIRES**

Le Niger a enregistré des progrès substantiels par rapport à l'amélioration du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2021 de la Banque mondiale, le Niger est classé au 132ème rang sur 190 pays, contre 143ème l'année précédente, soit une progression de onze (11) places par rapport à 2020. Le Niger occupe ainsi la 22ème place en Afrique et la 4ème place au sein de l'espace UEMOA. Cette progression s'explique par les efforts observés en matière d'investissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Ces réformes ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité, les permis de construire, la facilité dans le paiement des impôts, l'accès aux crédits et la protection des investisseurs minoritaires dans les entreprises.

Ces dix dernières années, le Gouvernement s'est engagé à s'attaquer aux contraintes de l'environnement des affaires au Niger et à créer les conditions nécessaires au développement d'un secteur privé diversifié, essentiel pour une croissance inclusive et résiliente.

Pour ce faire, des efforts ont été faits par le gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires. Ainsi, le temps et le coût de création d'une entreprise ont été considérablement réduits et sont désormais parmi les plus bas d'Afrique subsaharienne, bien que le taux de survie, relativement faible, des nouvelles entreprises reste un défi.

Les autorités ont également lancé en 2021 une nouvelle plateforme (e-SISIC) pour la déclaration et le paiement des impôts en ligne, afin de faciliter les transactions des entreprises avec l'administration fiscale.

Des initiatives sont en cours pour faciliter l'accès des PME au crédit et la préparation de la réforme du cadre juridique et institutionnel, pour mieux soutenir leur développement (Charte des PME), et pour promouvoir leur intégration dans le secteur minier et pétrolier, en expansion.

En matière de lutte contre la corruption, le pays s'est doté d'un instrument central. En 2011, l'Etat a créé la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) et a mis en place un Bureau Informations- Réclamations, la lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence dans le secteur judiciaire.

Plusieurs campagnes anti-corruption ont été lancées en vue d'améliorer la gouvernance et de renforcer la responsabilisation au Niger. Enfin, en janvier 2018, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption, suivi d'un plan d'actions triennal visant à renforcer la prévention, la répression et la coordination dans le combat mené contre la corruption. Les autorités nigériennes se sont engagées à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption.

En matière de gouvernance financière, le Niger mène depuis plus d'une décennie, une réforme de son système de gestion des finances publiques (SGFP) pour le rendre plus performant. Des avancées sont à noter :

- la transparence des règles sur les affectations budgétaires pour les administrations décentralisées ;

- l'information accessible au public ;
- l'approbation du budget par l'Assemblée nationale ;
- la qualité des rapports sur la dette ;
- l'évaluation des dépenses fiscales dont le rapport est annexé au projet de loi de finances à transmettre à l'assemblée nationale pour adoption.

Dans la même lancée, le pays a transposé dans sa législation nationale, les directives de l'UEMOA en matière de finances publiques et a adopté les textes d'application en 2016. En outre, le gouvernement a adopté en mars 2017 son quatrième programme de réformes en matière de gestion des finances publiques (PRGFP 2017-2020) pour notamment renforcer le SGFP. Ce programme vise à :

- Maintenir la stabilité macroéconomique ;
- Améliorer la gestion des finances publiques ;
- Accroître l'espace budgétaire en augmentant les recettes fiscales, notamment grâce à un élargissement de leur assiette et à un renforcement de leur administration, en maîtrisant mieux les dépenses publiques et en renforçant la gestion de trésorerie ;
- Améliorer la gestion de la dette ;
- Accroître la transparence de la gestion des secteurs des mines et du pétrole ;
- Favoriser le développement du secteur privé et du secteur financier en vue de diversifier l'économie.

Ainsi, en matière de mobilisation des ressources financières, des réformes sur la modernisation de l'administration fiscale ont été entreprises. Il s'agit, notamment de la création du guichet unique de dédouanement des véhicules usagés (GUAN), et l'informatisation des Directions Générales des impôts et de la douane. Ces réformes visent à élargir l'assiette fiscale, à réduire les exonérations et à renforcer le maillage fiscal territorial.

## **10.9 SYSTÈME FISCAL**

Notre système fiscal est essentiellement déclaratif. Il est constitué de différentes catégories d'impôts regroupées en impôts directs et en impôts indirects.

Plusieurs séries de distinctions peuvent être faites et leur recouplement permet d'avoir une vue d'ensemble du système fiscal. Les impôts directs frappent une matière imposable qui est normalement destinée à se renouveler, essentiellement le revenu ou le bénéfice. L'État perçoit deux grandes catégories d'impôts directs : l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur les traitements et salaires. Les impôts indirects frappent la dépense. La TVA constitue l'impôt leader et représente plus de 40% des recettes globales annuelles de l'administration fiscale. On peut également citer les droits assis sur un certain nombre de produits plus au moins nocifs.

### **La Direction Générale des Impôts est chargée de :**

- d'asseoir, d'administrer et de recouvrer les impôts et taxes au profit de l'Etat et des collectivités territoriales
- de combattre la fraude et l'évasion fiscales ;
- d'assurer un service public de qualité aux contribuables/usagers ;
- de formuler des avis au Gouvernement sur toutes les questions portant sur la politique fiscale.

S'inscrivant dans la modernité, la Direction Générale des Impôts continue d'entreprendre des réformes et actions dont les plus significatives sont:

- l'institution des Systèmes Electroniques Certifiés de Facturations ;
- la Mise en place du système de déclaration et paiement en ligne;
- la collecte des recettes par les banques;
- le renforcement de la communication;
- la formation continue du personnel.



## **11. COMITE D'ORGANISATION**

**Le comité d'organisation du séminaire est composé de :**

**Président** : Ali YEYA, Directeur de la législation et de la coopération fiscale internationale ;  
**Vice-Président** : Mahamane GARBA, Directeur des Enquêtes et du Contrôle Fiscal ;  
**Rapporteur** : Ali Amadou BOUSSI, Chef de la Division Coopération Fiscale Internationale ;  
**Rapporteur Adjoint** : Mohamed GUEYE, Membre de la Cellule Chargée des Réformes et des Programmes ;

### **MEMBRES :**

Mahamadou Harouna : Directeur du Matériel et des Affaires Administratives ;  
Mahamane MALAM LAWALI : Directeur des Grandes Entreprises ;  
Mahamadou Lamine KONATE : Chef du Service des Relations Publiques et du Protocole.